

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

8

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL
Réunion du conseil
municipal
du 14/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze du mois de décembre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	BASSOULET Nathalie	MOUSSEAU Christiane
ALLAIN Daniel	MOREAU Vincent	BOURBON Noëlle-Marie
RAT Michel	GOURINCHAS David	

Étaient absents : Chantal DUPOUX, Isabelle LIGER, Michel MONMOULINET, Marie-Claude PRESCHÉZ, Sébastien SANSONNET et Isabelle VILLARS

3 Procurations : Marie-Claude Preschez à Jean-Pierre Porte, Michel Monmoulinet à Christiane Mousseau et Isabelle Villars à Michel Rat

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Daniel ALLAIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération : Logement conventionné des écoles : loyer et charges
- Délibération : Rapport de la CLECT 2018
- Délibération : Ouvertures de crédits en Fonctionnement
- Délibération : Loyer pour l'infirmière de la maison médicale
- Réflexion autour de la préparation du dernier budget de notre mandature
- Cabinet médical (suite)
- Adressage (suite)
- Recensement 2019
- Mise en œuvre du plan mercredi
- Surpresseur de « La Chapelle Saint Robert »
- TRI Sélectif – Opération départementale EN VERRE et POUR TOUS ; notre commune, commune phare
- Calendrier de fin d'année, vœux du maire et Chandeleur
- Questions diverses

1)

Monsieur le Maire demande à ce qu'une délibération soit ajoutée : **Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité – Recensement de la Population - Le Conseil accepte.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 09 novembre 2018: Michel Rat trouve que l'échange du Conseil avec le SMCTOM qui a été retranscrit est, selon lui, trop bref. Nathalie Bassoulet ajoute que la Départementale en mauvais état dont elle parlait est la RD 93 dite « Route de Mareuil » et non la RD 92.

Délibération : Logement conventionné des écoles - loyer et charges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement des Écoles Conventionné est reloué, en principe, au **01/01/2019**. Aussi, il propose de maintenir le montant du loyer mensuel à 380,00 € **pour ce logement conventionné** ainsi que les charges (pour frais de chauffage) à 80,00 € par mois à M. et Mme NOLL Noël et Wendy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE par 11 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

- **de FIXER** le montant du loyer mensuel tel que détaillé ci-dessus soit : **380,00 €** pour ce logement conventionné ainsi que les charges de **80,00 €** (en sus). Il charge Monsieur le Maire de prélever la caution représentant un mois de loyer à la prise du logement par le locataire et de signer le bail correspondant.

Délibération : Rapport de la CLECT 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T) de la CCPN qui s'est réunie le 23 octobre 2018.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le calcul des attributions des compensations est validé par **délibération des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais** : « cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par Délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux adoptées sur support de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts ».

Après avoir pris consultation dudit rapport et délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le rapport de la C.L.E.C.T donc le calcul des nouvelles attributions de compensation des communes membres de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais.

Délibération : Ouvertures de crédits en Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote de virement de crédits en fonctionnement, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 11 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; de procéder au vote de virement de crédits supplémentaires en fonctionnement sur le budget de l'exercice 2018 :

CRÉDITS À OUVRIR				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
014	739211		Attribution de compensation	100.00
CRÉDITS À REDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	- 100,00

Délibération : Loyer pour l'infirmière de la maison médicale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une nouvelle infirmière Madame FREDON Amandine, domiciliée lieu-dit "Puymezier" 24300 Sceau Saint Angel, s'installe à son compte et souhaite tenir une permanence au sein de la maison médicale et ce à compter du 14 Janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ**, par 11 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION de louer un local à Madame FREDON Amandine et **DÉCIDE de FIXER** le montant mensuel du loyer comme suit à compter du 01 Février 2019, il sera révisable tous les ans :

→ l'infirmière : 50,00 €

Il charge Monsieur le Maire de signer une convention avec elle.

Délibération : Recrutement d'agents pour accroissement temporaire d'activité - Recensement de la Population 2019

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels,
Sur le rapport du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré **CONFIRME**, par 11 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

- la création de 3 emplois de contractuels à temps non complet, (périodes de formation et tournée de reconnaissance incluses) allant du 07 janvier 2019 au 16 février 2019, en application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seront payés suivant l'indice brut 348, majoré 326 auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, s'il y a lieu, au prorata des heures travaillées soit :

- secteur 3 = 14/35°
- secteur 4 = 23/35°
- secteur 2 = 30/35°

Cette délibération vient en complément de celle déjà prise en date du 25 mai 2018.

➤ Réflexion autour de la préparation du dernier budget de notre mandature

Monsieur le Maire demande à chacun des élus son avis et sa vision des choses pour établir au mieux le dernier budget de leur mandat. Quelles sont les choses qui n'ont pas pu se réaliser, quelles sont celles prioritaires que l'on devrait faire avant la fin du mandat ?

Marie-Noëlle Bourbon pense aux trottoirs du bourg de Javerlhac en très mauvais état.

Christiane Mousseau suggère de mettre l'accent sur l'entretien des routes.

Michel Rat dit que la priorité doit être donnée aux routes et aux bâtiments communaux (isolation, chauffage à rénover...). Monsieur le Maire intervient en disant que la DETR est abondée de 10% pour encourager les communes à isoler leurs bâtiments. Il explique également au Conseil que lors d'une réunion avec le SDE24, une commune en Dordogne a décidé d'investir dans le solaire (environ 450 000 euros). Cette commune produit sa propre électricité et en revend même aux communes voisines.

Michel Rat demande comment faire rentrer de l'argent autrement que par les impôts ?

David Gourinchas verrait plutôt la création d'une aire de jeux pour les enfants (comme celle installée sur la commune de Feuillade).

Pour Nathalie Bassoulet, les logements devraient être prioritaires : avoir une plus grande capacité d'accueil sur la commune permettrait sûrement aux jeunes couples de s'installer, ce qui enrichirait notre école.

Vincent Moreau axe plutôt ses idées vers la voirie et l'entretien des bâtiments communaux.

Michel Rat dit qu'effectivement la commune devrait disposer tout le temps de terrains à construire pour de nouveaux arrivants. Monsieur le Maire lui répond qu'au sein de la CCPN un PLUI est en cours. Michel pense que ce PLUI va nous desservir et qu'il limitera davantage les terrains constructibles, notre territoire peut attirer les gens mais ils ne veulent pas être confinés dans une agglomération. Monsieur le Maire informe le Conseil que le terrain de Madame Carrier face à la salle de gym et de judo est vendu. L'acquéreur va agrandir le bâtiment existant pour construire des logements destinés à la location.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de ses idées :

- L'école et notamment la maternelle à moderniser.
- L'électrification de La Cour, il est urgent de s'en occuper ! Le Maire a obtenu du SDE24 l'étalement en 3 fois des paiements (estimation globale à 60 000€).

- Le football club a demandé à ce que le terrain de tennis non utilisé soit transformé en terrain d'entraînement (action qui pourrait être subventionnée).
- Réaménagement des pavés de l'église de La Chapelle.
- Pour 2019/2020, le projet de construction de 6 logements sociaux par Dordogne Habitat, il revient à la commune d'en assurer la viabilisation (eau, électricité...).

Daniel Allain dit que l'électrification de La Cour et la viabilisation du terrain pour D.H. font partie du budget 2019, ce sont 2 projets ficelés qui doivent être réalisés dans le courant de l'année. Concernant les perspectives, Daniel aimerait remplacer l'aire de jeu vieillissante de l'école maternelle (le montant varie entre 6000 et 10 000 euros). Il pense également à la tonte du terrain de football et envisage l'achat d'un tracteur-tondeuse adapté.

Michel Rat revient sur l'électrification de La Cour, il dit que c'est un projet qui dure depuis bien trop longtemps, il doit en effet être réalisé. Cependant, si des candélabres doivent être installés ailleurs dans la commune, il faudrait peut être tendre vers le photovoltaïque car l'éclairage public (lampadaire et abonnement) coûte très cher à la commune. Michel rappelle aussi aux conseillers qu'une commission avait travaillé sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux (obligation qui date de septembre 2015 !) et qu'un calendrier sur 6 ans avait été établi et adopté par le Conseil ; seulement peu de choses ont été réalisées...

Monsieur le Maire fait confiance à la Commission des Finances pour affiner notre réflexion.

➤ Cabinet médical (suite)

Monsieur le Maire est outré, fatigué, épuisé ! Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de Paris. Le docteur est arrivé à Javerlhac depuis près d'un mois, il attend lui aussi son autorisation d'exercer...

Michel Rat demande des nouvelles du kiné. Monsieur le Maire répond qu'il retarde sa venue pour des raisons familiales mais qu'il attend une réponse des kinés de Brantôme.

➤ Adressage (suite)

La commission a très bien travaillé et a formulé près de 95% des noms de rues pour la commune. A l'occasion des vœux du Maire et si le temps nous le permet, des plans seront installés dans la salle et la population pourra en prendre connaissance.

➤ Recensement 2019

La commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert est concernée par le recensement de la population en 2019. La collecte s'effectuera du jeudi 17 janvier au samedi 16 février sur les 3 districts que compte notre commune. Nos 3 agents recenseurs seront sensibilisés par 2 demi-journées de formations et ils seront munis d'une carte officielle signée du Maire. Les 3 districts seront respectivement enquêtés par Mesdames Vanessa Desmond, Cécile Petit et Florence Bouthinon. L'INSEE recommande à ce que la réponse par internet soit valorisée, en effet cette dernière ne nécessite pas un second passage chez les habitants et renforce l'idée de confidentialité pour la population. Monsieur le Maire tient à insister sur la très grande professionnalisation des 2 secrétaires en la matière.

➤ Mise en œuvre du « Plan Mercredi »

Le Plan mercredi, mis en place par le Ministre de l'Éducation Nationale, est un cadre pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux et pour faire du mercredi un temps d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. Les centres de loisirs de la CCPN : Nontron, Saint Pardoux et Busseroles appliquent au mieux ce principe et offrent des activités beaucoup plus structurées. Ce système est mieux élaboré, mieux réfléchi que les TAP qui avaient été mis en place, dit Monsieur le Maire.

➤ Surpresseur de « La Chapelle Saint Robert »

Enfin une avancée pour le village de La Chapelle Saint Robert en termes de pression d'eau... la déclaration préalable déposée par le SIDE de la Région de Nontron a été acceptée après quelques couacs au niveau des plans et surtout des limites d'implantation du bâtiment. La demande d'urbanisme est donc accordée, les travaux commenceront en Janvier 2019.

➤ **Tri Sélectif - Opération départementale « EN VERRE ET POUR TOUS », notre commune, commune phare**

La commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert participe au Concours " Éco Jeux Inter-villages" qui va se dérouler du 14 décembre 2018 au 14 janvier 2019. Ce concours est une action de sensibilisation avant tout, et par elle, vise à mobiliser les usagers au geste de tri et notamment celui du verre.

Monsieur le Maire demande à son Conseil d'en parler au maximum car nous sommes la seule commune du Périgord Vert à participer ! Il a sensibilisé tous les maires du secteur mais aussi les enfants de l'école -cette opération a un rôle éducatif- à ce que chacun sur cette période apporte le verre dans les containers situés avenue de la Garenne, dans le bourg de Javerlhac.

➤ **Calendrier de fin d'année, vœux du Maire et Chandeleur**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion relative à l'organisation de la Foire de la Chandeleur (dimanche 03 février 2019) aura lieu mardi 18 décembre 2018 à la Salle de la Culture à 20h30.

Le repas de Noël au restaurant scolaire se tiendra le jeudi 20 décembre 2018.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a donné à l'ensemble du personnel communal le lundi 24 décembre 2018, accord des conseillers à l'unanimité.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 11 Janvier 2019 à 19h00, salle de la Garenne... Monsieur le Maire remercie par avance les petites mains qui voudront bien « tartiner » !

↳ **Questions diverses**

- Monsieur le Maire tient à remercier le Comité des Fêtes -sous l'impulsion de sa Présidente- qui se bat un peu seul pour organiser diverses manifestations : le Téléthon, le concours des maisons les mieux décorées pour les fêtes... Il y a un réel effort qui est apprécié par le Maire et les élus.
- Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier très bien écrit et d'une politesse rare adressé par Jordan Boudeau. Cet adolescent pratique comme activité le « Foot Freestyle » et il demande aux élus la possibilité d'occuper une salle municipale pour ses entraînements pendant la période hivernale les mercredis et les vendredis de 14h à 17h. Il serait accompagné par 2 camarades. Après un bref échange, les élus sont d'accord pour lui mettre à disposition la salle de la Culture pour l'hiver à la condition qu'une convention d'occupation de local soit établie et qu'il nous fournisse une assurance en cas de dégâts.
- Madame Mandeix a sollicité Monsieur le Maire pour organiser une nouvelle course cycliste en avril 2019 « le Prix Volkswagen Culture Vélo » de 100 kms (environ 200 participants). La mairie de Cognac-sur-L'isle lui a proposé que cet événement se déroule sur sa commune et lui offre 300 €. Madame Mandeix, quant à elle, insiste pour que cette course ait lieu sur Javerlhac, elle demande à ce que la mairie lui prête gracieusement la Salle de la Garenne. Monsieur le Maire demande donc l'avis à son Conseil. À l'unanimité, les élus sont d'accord.
- Le jeudi 06 décembre, Monsieur le Maire a signé les derniers actes de vente des chemins ruraux. L'ensemble de ces ventes a rapporté à la commune 2194 €. Il est bon de rappeler que cette opération a été faite pour rendre service à la population et non pour enrichir la commune. Michel Rat pense que c'est un travail énorme pour si peu de rapport... et il n'est pas le seul !
- Monsieur le Maire remercie l'association Clavicorde pour son excellente prestation le dimanche 18 novembre dernier et le lundi suivant devant les enfants de l'école qui se sont remarquablement comportés.
- Monsieur le Maire va assister à la Sainte Barbe le samedi 15 décembre à Nontron ; il rappelle qu'à Javerlhac elle sera fêtée le 19 Janvier 2019.
-

- Remerciements de Monsieur et Madame Sourdet à la suite du témoignage de sympathie des élus lors du décès de la mère de Josiane.
- Lecture de la lettre du PNR Périgord-Limousin « les explorateurs du Parc ».
- Journées « Portes ouvertes » sur la formation organisées par les Compagnons du Devoir les 18-19-20 Janvier 2019 et les 08 et 09 Mars 2019.
- Le mardi 12 décembre s'est tenue l'une des dernières commissions de révision des listes électorales puisque une circulaire fixe de nouvelles règles au 1^{er} janvier 2019 (Mise en place du Répertoire Électorale Unique). La commission a procédé à 10 inscriptions et une dizaine de radiations. Un travail très délicat attend Monsieur le Maire en 2019 !
- Les élèves de l'école de Javerlhac bénéficient d'un cycle « Football » une fois par semaine, le Département prend en charge l'éducateur.
- L'état du Moulin Martin (complètement envasé) et les ronces devant l'ancienne usine « Simon » route d'Angoulême sont de véritables verrues dans le bourg de Javerlhac. Monsieur le Maire a conscience que ce n'est pas à la commune d'en assurer l'entretien mais, en prenant sur lui, il a demandé quand même aux agents techniques de nettoyer un minimum !!
- Une nouvelle association va naître à Javerlhac : un club de passionnés de motos.
- Une conférence remarquable s'est tenue à Nontron sur les Hauts-Fourneaux par le CPIE le 12 décembre pendant laquelle la forge de Forgeneuve a été mise à l'honneur.
- Monsieur le Maire s'est rendu à Varaignes pour évoquer l'organisation des écoles avec Ghislaine Le Moël ... ça ne s'est pas très bien passé. Madame le Maire l'a reçu avec quelques élus et ils ont fait ressortir un contentieux qui date de plus de 15 ans ; à l'époque la commune de Javerlhac avait refusé le Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Varaignes !
- Monsieur le Maire a reçu une invitation du Judo-Club Javerlhacois mardi 18 décembre à 19h30 à l'occasion du passage du Père Noël. Il ne pourra malheureusement s'y rendre, Marie-Noëlle Bourbon ainsi que Daniel Allain le représenteront.

Tour de Table :

- Daniel Allain est entrain de demander des devis pour le remplacement de l'aire de jeux des écoles (on en reparlera en Janvier).

Le cantonnier a fait beaucoup de travail dans les chemins, la semaine prochaine l'ensemble de l'équipe technique attaque le balayage des rues du bourg.

Pendant près de 15 jours, Monsieur Sourdet a travaillé sur le bâtiment Depis acheté par la commune (couverture, charpente...) pour un montant de 2147 € : un très bon rapport qualité-prix ! Merci à lui.

Daniel a demandé un bilan des locations de la Salle de la Garenne : ses frais de fonctionnement sur l'année 2017 s'élèvent à environ 10 000 € et les locations nous rapportent seulement 1 176 € !!!

Il indique aussi que les subventions aux associations viennent d'être versées.

Les frais d'élagage effectué sur la commune de Connezac et sur les voies intercommunales leur ont été facturés : coût total 5136,87 €.

Daniel envisage en Janvier le remboursement d'une partie du prêt relais d'un montant de 53 000€ puisque nous avons perçu les 40 000 € de la CCPN et les 13 000 € de la DETR.

La commune a été démarchée par la Société Antargaz qui nous propose la tonne de gaz pour alimenter la cantine à 890 € au lieu des 1763 € que nous fait payer Butagaz... à voir.

Il ne reste plus que 4 cases de disponible dans le columbarium installé au nouveau cimetière de Javerlhac, Daniel demande aux élus d'y réfléchir... il faudrait peut-être en construire un autre et envisager l'implantation d'un jardin du souvenir (pour la dispersion des cendres) même si on n'a aucune obligation légale d'en avoir un.

- Marie-Noëlle Bourbon dit que les enfants de l'école ont adoré le concert de harpe. Elle informe également le Conseil qu'une fois par semaine, la directrice de l'école mange dans la cantine à table avec ses élèves... un temps privilégié et propice aux échanges.

Marie-Noëlle pense aux bénévoles de « Javerlhac Découverte » qui donne de leur temps pour tenir le bureau ouvert pendant l'été ; elle propose que la commune fasse un geste de reconnaissance et qu'une boîte de chocolats leur soit offerte. Ce qui sera fait.

- David Gourinchas souhaite qu'un courrier soit envoyé à Océalia car l'état de la route derrière la coopérative (route des métairies) se dégrade très vite à cause des poids lourds qui l'empruntent. Il a peur que la buse, qui est installée, se soit affaissée.

David indique aussi que des promeneurs lui ont signalé la présence d'un fil de fer en plein milieu d'un chemin rural vers le lieu-dit « Le Buisson ».

David a participé à l'assemblée générale d'Océalia à laquelle il représentait Monsieur le Maire.

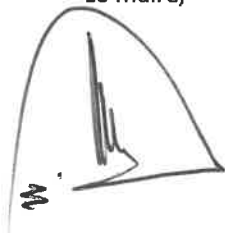
Monsieur le Maire tient à remercier les cantonniers et leurs travaux remarquables au Buisson.

Le prochain conseil municipal se tiendra vendredi 25 Janvier 2019 à 20^h30.

Monsieur le Maire lève la séance à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

Le 26 décembre 2019

Le Maire,

A stylized signature consisting of a large, rounded arch over a vertical line, with a small flourish at the bottom left.

Le Secrétaire,

A complex, cursive signature with multiple loops and a long vertical stroke extending downwards.